

Glossary / Glossaire / Glossar Border Studies

Migration

Birte Nienaber

Université du Luxembourg

Migration / immigration / émigration / systèmes de migration / histoire de la migration / régime des frontières / Schengen / Dublin

La migration est un phénomène historique mondial de déplacement de population, s'inscrivant dans le cadre politique, juridique, socio-démographique et économique du pays d'origine et de destination et soumis à une évolution permanente.

Nienaber, B. (2022) 'Migration', dans Fellner, A. M. et Nossem, E. (Éds.), *UniGR-CBS Online Glossary Border Studies*.
DOI: 10.22028/D291-37181

Que ces déplacements soient temporaires ou durables, la migration se présente sous différentes formes. Ces dernières se reflètent dans les différentes conceptions du terme, dans la distance parcourue, dans le cadre légal, dans les motivations, ou encore dans la configuration régionale, historique ou bien socio-économique. Les petits ou grands mouvements migratoires (en termes de nombre de personnes ou de distance) ont toujours existé dans l'histoire de l'humanité, même si le phénomène des réfugiés est devenu, pour beaucoup, synonyme de migration depuis 2015. Il existe également différents systèmes de migration régionaux. En matière de migration internationale, les frontières jouent un rôle décisif, les régimes et accords frontaliers (par ex. Schengen) reflétant l'hétérogénéité des rapports de force entre les États ainsi qu'entre l'État et les migrants. Elles servent de barrière ou encore de filtre, déterminant les personnes pouvant être accueillies dans un État ou une communauté d'États ainsi que la durée de leur séjour.

Migration

Depuis 2015, la thématique de la migration revient dans la politique, les médias, les sciences et au sein de l'opinion publique avec les mots-clés 'crise des réfugiés', 'afflux de réfugiés', 'vague de réfugiés' ou encore 'Long été de migration'. La migration englobe cependant bien d'autres facettes très différentes et ne se réduit pas au seul sujet des 'réfugiés', au risque de négliger d'autres phénomènes migratoires tout aussi importants. Il convient d'ores et déjà de noter qu'une simple entrée dans un glossaire ne saurait refléter qu'une partie des évolutions et des débats autour de la thématique.

D'après Hillmann (2016, p. 17, traduction CBS), « la migration décrit un déplacement d'ordre spatial et social, démontrable par la fixation de critères (bien souvent subjectifs) ». Il peut s'agir d'une migration intérieure au sein d'un État ou d'une migration internationale au-delà des frontières nationales (par ex. Knox et Marston, 2008, p. 152). Dans ce cadre, la migration spatiale est considérée comme une forme particulière de mobilité (par ex. Düvell, 2006 ; Knox et Marston, 2008) :

[...] Les nouvelles connectivités, les nouvelles flexibilités spatio-temporelles et l'intégration de la migration et de la mobilité au sein des forces de la mondialisation ont brouillé la conception corrélatrice de la migration en tant que phénomène spatio-temporel mesurable. (King, 2002, p. 94, traduction CBS)

D'un point de vue politique et juridique, il existe différents régimes de migration. L'Union européenne, par exemple, a mis en place différents mécanismes et différentes lois pour encourager ou freiner la migration et la mobilité au niveau de ses frontières intérieures et extérieures. Les accords de Schengen (1985, 1990) encouragent la mobilité au sein de l'Union européenne en ouvrant les frontières intérieures. Dans ce cas, les décideur.e.s politiques et de nombreux.e.s chercheur.e.s emploient le terme de 'mobilité' et non pas celui de 'migration' afin de faire la distinction entre ceux dont la mobilité est encouragée (citoyens de l'UE) ainsi que ceux dont la migration est régulée et limitée (car ils sont ressortissants de pays tiers). Il existe donc une certaine différenciation entre l'utilisation scientifique et l'utilisation politico-administrative du terme 'migration' en Europe.

Les analyses statistiques des différents États et, par là, la représentation nationale de la gestion du phénomène, font ressortir des différences en termes d'approche du concept de migration. Il convient de noter, dans ce cadre, le rôle joué par le concept de nationalité par le droit du sang (*ius sanguinis*, par ex. en Allemagne, en France, en Israël), le droit du sol (*ius soli*, par ex. aux USA et au Canada) ou par la naturalisation. En Allemagne, par exemple, les statistiques font la distinction entre les personnes non issues de la migration, les Allemands issus de la migration (1ère et 2ème Génération) et les étrangers (instituts statistiques de l'État et des Länder, 2013). Le système de statistiques britannique fait la distinction entre 'White British' et 'ethnic minority groups', eux-mêmes divisés entre 'Irish White', 'Gypsy or Irish Traveller', 'other White', 'White and Black Caribbean', 'White and Asian' 'White and Black African', 'other mixed', etc. La catégorie 'ethnic minority groups' regroupe au total 17 sous-catégories (Office for National Statistics, 2018). Ces approches très différentes ne permettent que difficilement de saisir de manière globale les phénomènes de migration 'légale'.

Dans le domaine scientifique, le phénomène de migration prend différentes formes et typologies. Ainsi par exemple, Hoerder, Lucassen et Lucassen (2008, p. 37) font la distinction entre différents motifs (migration forcée, exil/expulsion, économique, culturelle), distances (petites, moyennes, grandes), directions (émigration, circulaire, multiple, migration de retour), durées de séjour (migration saisonnière, sur plusieurs années, pour la durée de la vie professionnelle, à vie), espaces socio-économiques (de campagne à campagne, de la campagne vers la ville, de ville à ville, coloniale) et secteurs économiques (agriculture, industrie, services, élite). Hillmann (2016, p. 19) fait la distinction entre des critères spatiaux (distance, direction), des critères temporels (permanente, à court terme, temporaire), le statut juridique

(légale, illégale), la motivation (volontaire, contrainte), des facteurs poussant à la migration (économiques, politiques, sociaux, psychologiques, culturels, religieux et écologiques), ainsi que les particularités des migrants (caractéristiques individuelles, caractéristiques du foyer).

La recherche en matière de migration géographique se penche principalement sur les différents niveaux d'échelle spatiaux et leurs interactions. Ainsi, par exemple, à l'échelle internationale mondiale, on étudiera le transnationalisme et la diaspora, à l'échelle nationale et régionale les régimes de migration et les réseaux et à l'échelle locale les acteurs, les constellations d'acteurs, les foyers et les quartiers. Les discours, les représentations, la dimension narrative et les mythes de la migration sont analysés au regard de ses rapports dans l'espace (Hillmann, 2016, p. 12). La migration, les décisions et les expériences de migration sont marquées par les conditions générales politiques, économiques, sociales, culturelles et démographiques des pays d'origine et d'accueil (Glorius, 2007). Bien souvent, les migrants se trouvent dans une phase de transit : ils viennent de franchir une frontière mais veulent/doivent en franchir encore d'autres afin d'atteindre leur destination. Ils n'atteindront peut-être jamais physiquement cette destination, mais celle-ci fait partie de leur définition idéalisée du pèlerinage vers le pays XY ('Terre sainte'). Le phénomène de la transmigration est de plus en plus débattu, impliquant des liens avec au moins deux pays, voire plus, et conduisant les migrants à créer leurs propres espaces sociaux transnationaux en ignorant d'une certaine façon les frontières nationales et en rendant ainsi moins évident le lien entre migration et frontières (Faist, 2000).

Les mouvements migratoires remontent à l'origine de l'humanité et sont un élément déterminant de l'existence humaine (par ex. Düvell, 2006 ; Krause, 2013). Pohl (2013) démontre que la migration des peuples, fort mouvement migratoire, contribue de façon déterminante à l'évolution de l'Europe actuelle. À la fin du Moyen-Âge, les personnes les plus mobiles étaient les commerçant.e.s, les artisan.e.s (compagnons et ouvrier.ère.s qualifié.e.s) et celles partant en croisade ou en pèlerinage. Düvell (2006) met également l'accent sur les campagnes de conquêtes des Mongols au XIIIème siècle ainsi que sur l'éviction de certains peuples, comme les Maures hors d'Espagne ou les huguenots hors de France, comme des étapes importantes de l'histoire de la migration mondiale. L'émigration massive aux XIXème et début du XXème siècles d'Europe vers l'Amérique du Nord et du Sud, l'Afrique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, constitue également un mouvement migratoire à l'échelle mondiale. Après une première vague d'émigration en provenance de Grande-Bretagne, d'Irlande d'Allemagne, du Danemark, de Norvège et de Suède suivit une seconde vague en provenance d'Europe de l'Est et du Sud. À la même période eut également lieu une émigration massive en provenance d'Inde et de Chine vers d'autres pays asiatiques, l'Afrique, les Caraïbes ou encore la région Pacifique (Bade et al., 2008 ; Düvell 2006). D'autres grandes vagues migratoires mondiales survinrent dans l'entre-deux-guerres et lors des conflits suivants (par ex. les boat-people du Viêt Nam). Castles et Miller (2009) considèrent la migration actuelle comme marquée par la mondialisation, le phénomène d'accélération, la différenciation, la féminisation, la politisation croissante et de nouvelles transitions migratoires.

À l'époque des Égyptiens, des Grecs et des Romains, l'esclavage représentait déjà un aspect important du commerce, tout en constituant la forme la plus évidente de migration forcée et contrainte. À partir du XVIIIème siècle, l'esclavage fit partie du commerce triangulaire entre l'Afrique et l'Amérique, où les esclaves travaillaient notamment dans des plantations (Düvell, 2006). Aujourd'hui encore, un vaste réseau illégal de trafic d'êtres humains ('human trafficking') est toujours en place. Le *Global Slavery Index 2018* estime que près de 40,3 millions de personnes dans le monde sont actuellement victimes d'esclavage moderne (Walk Free Foundation, 2018), exploitées notamment de manière sexuelle, en tant que domestiques ou comme main d'œuvre (en particulier dans l'industrie du bâtiment et dans l'agriculture) (Veit et Nienaber, 2021).

En outre, on observe en permanence, à l'échelle locale ou régionale, des mouvements migratoires reflétant les conditions politiques, économiques, sociales ou juridiques (par ex. les migrations de travailleurs étrangers vers l'Allemagne, le Luxembourg, l'Autriche et la Suisse dans les années 1960/1970 et vers la région du Golfe à partir des années 1970, les migrations à partir d'anciennes colonies vers la France, la Belgique ou le Royaume-Uni, la main d'œuvre saisonnière dans l'agriculture, le tourisme ou l'industrie du bâtiment à l'échelle mondiale, les 'échanges de population' (migration forcée) entre le Pakistan et l'Inde ou la Grèce et la Turquie, le nomadisme mondial ou encore les déplacements de masse forcés de l'Union soviétique ou de l'Éthiopie) (Bade et al., 2008 ; Düvell, 2006 ; Hillmann, 2016). En découlent des sous-systèmes géographiques de migration répartis dans différentes régions du globe. Il suffit de mentionner les exemples des systèmes de migration en Europe et en Afrique. Hillmann (2008) distingue, en Europe, les sous-systèmes « Nord » (immigration quasi inexistante, migration en particulier entre les États scandinaves et réfugiés), « Nord-Ouest » (marqué par une forte immigration en provenance des anciennes colonies), « Centre » (en particulier migration de travailleur.e.s étrangers), « Est » (pays de transit) et « Sud » (jusqu'à une époque encore récente, pays d'émigration, désormais marqué par une forte immigration (notamment « illégale »)). Une tentative de classification similaire pour

l'Afrique distingue entre « Afrique de l'Ouest » (migration saisonnière volontaire vers les régions favorisées du littoral), « Afrique de l'Est » (migration forcée, marquée par la période coloniale, migration circulaire pour travail salarié, modèle centre-périphérie), « Afrique du Nord » (migration saisonnière sur de longues distances et migration durable de nomades et petit.e.s paysan.ne.s), « Afrique du Sud » (durant l'apartheid, migration contrainte par le travail forcé et les taxes, destruction des structures traditionnelles) et « Afrique centrale » (non spécifié) (Adepoju, 1995 ; Baker et Aina, 1995 ; Gould, 1995). Ces approches ne tiennent pas compte des mouvements migratoires actuels liés au changement climatique, aux conflits et aux crises économiques.

L'abolition des frontières intérieures permet de renforcer la liberté de circulation au sein de l'Union européenne, tandis que les accords de Schengen viennent consolider les frontières extérieures. Les frontières en Europe sont des filtres ou des barrières pour les ressortissants de pays tiers, en fonction de leur obtention ou non d'un visa. Différents types de commerce et de trafic d'êtres humains sont des économies de croissance contournant cette obligation de visa. La réinstauration de frontières territoriales implique que « différents degrés de 'motilité', c.-à-d. de potentiel de mobilité, sont le signe d'une inégalité des rapports de force » (Scuzzarello et Kinnvall, 2013, p. 92, traduction CBS).

Dans le même temps, l'accord de Schengen a conduit à l'entrée en vigueur du Règlement Dublin, instaurant une répartition officielle des responsabilités en matière d'asile et définissant la procédure de demande d'asile d'un point de vue européen. Ce système de Dublin (Règlement Dublin I, II et III) du régime d'asile européen commun (RAEC) doit empêcher la mobilité 'irrégulière' des demandeur.e.s d'asile, des migrant.e.s non déclaré.e.s et des réfugiés dans l'espace Schengen. L'immigration croissante depuis 2015 remet en question le système de Dublin, ainsi que l'accord de Schengen et la convention de Schengen, plusieurs États ayant renforcé leurs frontières intérieures dans l'UE par la réinstauration de contrôles aux frontières (par ex. la Hongrie, l'Autriche, l'Allemagne, la Suède. Cette réinstauration unilatérale de la part d'un État met en évidence les frontières et l'hétérogénéité des rapports de force au sein de l'Union européenne et entre l'État et les migrants.

FRONTEX, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, maintient les 'hot spots' (camps établis de manière légale ou illégale) dans les états membres de l'UE ayant des frontières extérieures (par ex. Italie, Grèce et Malte). Il existe également des 'hot spots' en dehors des frontières de l'UE, où des mesures d'externalisation des frontières de l'UE ont été mises en place par la politique de voisinage européenne par le biais de systèmes de migration devant empêcher les migrants de pénétrer dans l'Union européenne (voir aussi Cuttitta, 2015).

La migration est souvent associée à l'intégration. Mais il ne saurait s'agir ici d'entamer une discussion approfondie sur le terme d'intégration.

Dans mes 'Border Studies', la migration joue un rôle important dans la (re)définition des régimes des frontières, dans la gestion des frontières, mais aussi dans la politique des frontières.

RÉFÉRENCES

- Adepoju, A. (1995) 'Migration in Africa. An Overview', dans Baker, J. et Aina, T. A. (Éds.), *The migration experience in Africa*, Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala, pp. 87-107.
- Bade, K. J. et al. (Éds.), (2008) *Enzyklopädie: Migration in Europa vom 17. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, Schöningh, Paderborn.
- Baker, J. et Aina, T. A. (Éds.), (1995) *The migration experience in Africa*. Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala.
- Castles, S. et Miller, M. J. (2009) *The Age of Migration. International population movements in the modern world*, Palgrave Macmillan, New York.
- Cuttitta, P. (2015) 'Territorial and Non-territorial: The Mobile Borders of Migration Controls', dans Amilhat Szary, A.-L. et Giraut, F. (Éds.), *Borderities and the Politics of Contemporary Mobile Borders*, Springer, pp. 241-255.
- Düvell, F. (2006) *Europäische und internationale Migration. Einführung in historische, soziologische und politische Analysen*, LIT Verlag, Hamburg.
- Faist, T. (2000) 'Transnationalization in International Migration: Implications for the Study of Citizenship and Culture', *Ethnic and Racial Studies*, vol. 23 n° 2, pp. 189-222.
- Walk Free Foundation (2018) *The Global Slavery Index 2018*, [en ligne] <https://www.globalslaveryindex.org/2018/findings/highlights/> (consulté le 3 juin 2022).
- Glorius, B. (2007) 'Polnische Migranten in Leipzig. Eine transnationale Perspektive auf Migration und Integration. Empirischer Forschungsbericht', *Hallesche Diskussionsbeiträge zur Wirtschafts- und Sozialgeographie*, n° 10.
- Gould, W. T. S. (1995) 'Regional labour Migration Systems in East Africa: Continuity and Change', dans Cohen, R. (Éd.) *The Cambridge Survey of world migration*, Cambridge University Press, Cambridge, pp. 183-189.
- Hillmann, F. (2008) 'Das europäische Migrationssystem. Facetten einer neuen geographie der Migration', *Geographische Rundschau*, vol. 60 n° 6, pp. 12-19.
- Hillmann, F. (2016) *Migration. Eine Einführung aus sozialgeographischer Perspektive*, Franz Steiner Verlag, Stuttgart.
- Hoerder, D., Lucassen, J. et Lucassen, L. (2008) 'Terminologien und Konzepte in der Migrationsforschung', dans Bade, K. J. et al. (Éds.), *Enzyklopädie: Migration in Europa vom 17. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, Schöningh, Paderborn, pp. 28-53.
- King, R. (2002) 'Towards a New Mapping of European Migration', *International Journal of Population Geography*, vol. 8 n° 2, pp. 89-106.
- Knox, P. L. et Marston, S. A. (2008) *Humangeographie*, Spektrum, Heidelberg.
- Krause, J. (2013) 'Ancient human migrations', dans Neck, R. et Schmidinger, H. (Éds.) *Migration*, Böhlau, Wien, pp. 45-64.
- Office for National Statistics (2018) *2011 Census: Small population tables for England and Wales*, [en ligne] <https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/culturalidentity/ethnicity/datasets/2011census-small-population-tables-for-england-and-wales> (consulté le 3 juin 2022).
- Pohl, W. (2013) 'Die Entstehung des europäischen Weges: Migration als Wiege Europas', dans Neck, R. et Schmidinger, H. (Éds.), *Migration*, Böhlau, Wien, pp. 27-44.
- Schengen Agreement: The Schengen acquis - Agreement between the Governments of the States of the Benelux Economic Union, the Federal Republic of Germany and the French Republic on the gradual abolition of checks at their common borders. OJ L 239, 22.9.2000, pp. 13-18.
- Schengen Implementation Agreement: The Schengen acquis - Convention implementing the Schengen Agreement of 14 June 1985 between the Governments of the States of the Benelux Economic Union, the Federal Republic of Germany and the French Republic on the gradual abolition of checks at their common borders. OJ L 239, 22.9.2000, pp. 19-62.
- Scuzzarello, S. et Kinnvall, C. (2013) 'Rebordering France and Denmark Narratives and Practices of Border - Construction in Two European Countries', *Mobilities*, vol. 8 n° 1, pp. 90-106.
- Statistische Ämter des Bundes und der Länder (2013) *Bevölkerung nach Migrationsstatus regional. Ergebnisse des Mikrozensus 2011*, [en ligne] https://www.statistikportal.de/sites/default/files/2018-03/migration_regional_2011.pdf (consulté le 3 juin 2022).
- Veit, C. et Nienaber, B. (2021) 'Sklaverei war gestern? Menschenhandel im Europa des 21. Jahrhunderts', dans Binsfeld, A. et Ghetta, M. (Éds.), *Sklaverei und Identitäten. Von der Antike bis zur Gegenwart*, Olms, Hildesheim, pp. 233-255.

NOTE BIOGRAPHIQUE

Birte Nienaber est professeur de géographie politique à l'Université du Luxembourg. Elle a étudié la géographie, les sciences politiques et l'ethnologie à l'Université de Münster (Allemagne) et de Rouen (France). L'obtention de son doctorat à Münster fut suivie d'une phase post-doctorat à l'Institut de géographie régionale Leibniz à Leipzig, ainsi que d'une chaire de professeur junior et d'une habilitation à l'Université de la Sarre. Ses principaux sujets de recherche sont l'étude de la migration géographique, des régions frontalières et du développement régional européen. Ses projets de recherche actuels se focalisent par exemple sur la migration des jeunes, les structures d'accueil pour les réfugiés, le régime d'asile européen commun, ainsi que les frontières et la migration. Elle est impliquée de façon déterminante dans les projets H2020 « Empowerment through liquid Integration of Migrant Youth in vulnerable conditions (MIMY) », « Mapping mobility – pathways, institutions and structural effects of youth mobility in Europe (MOVE) ». Elle dirige des groupes de travail sur des thèmes liés à la migration dans le cadre du projet FP7 « Developing Europe's Rural Regions in the Era of Globalization (DERREG) » et des projets H2020 « Evaluation of the Common European Asylum System under Pressure and Recommendations for Further Development (CEASEVAL) » et « Resituating the local in cohesion and territorial development (RELOCAL) ». En parallèle, elle coordonne notamment les points de contact au Luxembourg du European Migration Network (LU EMN NCP) et de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRANET). Au sein de la faculté FHSE de l'Université du Luxembourg, elle fait partie du comité de coordination du domaine-clé de recherche « Migration and Inclusive Societies » et représente la faculté au sein du conseil du réseau européen « IMISCOE ». Elle est membre du comité de pilotage du UniGR-Center for Border Studies, impliquée dans le projet INTERREG VA Grande Région « Border Studies » et directrice du programme d'études du Master trinational « Border Studies » au Luxembourg. De 2011 à 2013, elle a dirigé le groupe de travail ARL (Académie pour la recherche territoriale et l'aménagement du territoire) LAG Hesse/Rhénanie-Palatinat/Sarre « Internationalisation de la société et ses répercussions sur le développement territorial ».

cbs.uni-gr.eu
borderstudies.org

 @unigr_cbs



Interreg
Grande Région | Großregion
Fonds européen de développement régional | Europäischer Fonds für regionale Entwicklung

